



Mairie d'IFS
Esplanade François Mitterrand
B.P. 44 – 14123 IFS

Tél : 02-31-35-27-27
Fax : 02-31-78-30-09

Département

CALVADOS

Canton

CAEN XVI

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre

Le 16 décembre

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 décembre 2024

Date d'affichage 5 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice 32

Présents 24

Votants 30

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Christophe HEBERT, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Philippe COUSIN, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, Allan BERTU et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie LEPESQUEUX, Clément HUYGHE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY et Aurélie TRAORE **avaient respectivement donné pouvoir à :** Inès TOROND-MOYA, Françoise DUPARC, Philippe GIRONDEL, Yann DRUET, Martine LHERMENIER et Jean-Paul GAUCHARD.

Absents excusés : Elodie LEPESQUEUX, Clément HUYGHE, Nadège GRUDE, Justine PREVEL-LAVERGNE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Nadia DAMART et Aurélie TRAORE.

Secrétaire de séance : Mohamed MAÂCHE et Jean-Paul GAUCHARD.

N° 2024-130 – ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET CRÉDITS DE PAIEMENT (CP)

L'annualité budgétaire est l'un des principes des finances publiques. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense dès la première année puis avoir recours aux reports de crédits. La procédure des AP/CP est une dérogation à ce principe d'annualité budgétaire.

Cette procédure permet à la collectivité de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seulement les dépenses à régler au cours de l'exercice. Elle se compose ainsi :

- **De l'Autorisation de Programme (AP) :** elle couvre la totalité des dépenses d'investissement du programme : études, maîtrise d'œuvre, acquisitions mobilières et immobilières et travaux.
- **Des Crédits de Paiements (CP) :** il s'agit du montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice concerné.

La présente délibération concerne, la révision des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiements

2023-2D Réhabilitation de la résidence autonomie :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 300 000,00 €	942 130,81 €	1 357 869,19 €	- €	2 300 000,00 €
Actualisation	- €	- €	- 254 599,19 €	10 000,00 €	244 599,19 €
Situation après actualisation	2 300 000,00 €	942 130,81 €	1 103 270,00 €	10 000,00 €	2 055 400,81 €

2023-5D Création d'une halle de tennis :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 100 000,00 €	9 996,00 €	1 000 000,00 €	1 090 004,00 €	2 100 000,00 €
Actualisation	- €	- €	- 750 000,00 €	750 000,00 €	- €
Situation après actualisation	2 100 000,00 €	9 996,00 €	250 000,00 €	1 840 004,00 €	2 100 000,00 €

2024-8D Création et rénovation du parc d'éclairage public

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation antérieure	700 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €
Actualisation	- €	- 143 836,00 €	143 836,00 €	- €	- €
Situation après actualisation	700 000,00 €	156 164,00 €	343 836,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction codificatrice M57 ;

VU le règlement financier de la Ville d'Ifs ;

VU la délibération 2022-106 adoptant la création d'une autorisation de programme de réhabilitation de la résidence autonomie ;

VU la délibération 2023-028 adoptant la création d'une autorisation de programme de construction d'une halle de tennis ;

VU la délibération 204-032 adoptant la création d'une autorisation de programme de construction, de création et de rénovation d'un parc d'éclairage public ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 10 décembre 2024 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser les autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement comme suit ;

2023-2D Réhabilitation de la résidence autonomie :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 300 000,00 €	942 130,81 €	1 357 869,19 €	- €	2 300 000 €
Actualisation	- €	- €	- 254 599,19 €	10 000,00 €	- 244 599,19 €
Situation après actualisation	2 300 000,00 €	942 130,81 €	1 103 270,00 €	10 000,00 €	2 055 400,81 €

2023-5D Création d'une halle de tennis :

DEPENSES	AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	TOTAL CP
Situation antérieure	2 100 000,00 €	9 996,00 €	1 000 000,00 €	1 090 004,00 €	2 100 000,00 €
Actualisation	- €	- €	- 750 000,00 €	750 000,00 €	- €
Situation après actualisation	2 100 000,00 €	9 996,00 €	250 000,00 €	1 840 004,00 €	2 100 000,00 €

2024-8D Création et rénovation du parc d'éclairage public

DEPENSES	AP	CP 2024	CP 2025	CP 2026	TOTAL CP
Situation antérieure	700 000,00 €	300 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €
Actualisation	- €	- 143 836,00 €	143 836,00 €	- €	- €
Situation après actualisation	700 000,00 €	156 164,00 €	343 836,00 €	200 000,00 €	700 000,00 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

AUTORISE la révision des autorisations de programme et de répartition des crédits de la résidence autonomie et de la construction de la halle de tennis.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 16 décembre 2024

Le Maire,

Michel PATARD-LEGENDRE



Rendue exécutoire le : 18/12/2024

Affichée le : 18/12/2024

Acte à classer

2024-130

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-12-18T15-47-50.00 (MI257897678)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20241218-2024-130-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Actualisation des autorisations de programme (ap) et crédits de paiement (cp)
Date de décision : 18/12/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Document budgétaire

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2024-130.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/12/24 à 15:25

Par LELONG EMILIE

Transmis

Date 18/12/24 à 15:47

Par LELONG EMILIE

Accusé de réception

Date 18/12/24 à 15:54